

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 23  
Votants : 23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 1<sup>er</sup> Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER

date de la convocation du Conseil Municipal : 25/03/2026

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – GUILLAUME BOULBIN – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– SERGE CAMBOS – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – PASCAL DE SERMET – FABIENNE VASSALO – CLAUDE DULIN – MAGALIE CAMINADE

ABSENTS :

PROCURATION :

### OBJET

**Majoration des  
indemnités de fonction**

**Monsieur Romuald DELCOURT a été élu secrétaire,**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et des six adjoints ;

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Considérant que la commune compte 3 100 habitants ;

Considérant que la commune a la qualité de chef-lieu de canton ;

Considérant que, dans ce cas, les indemnités de fonction du maire et des adjoints peuvent être majorées de 15 % en application de l'article R.2123-23 du CGCT ;

**AR Prefecture**

047-214700692-20260401-2026040103-DE  
Reçu le 10/04/2026

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 21 voix pour et 2 abstentions,**

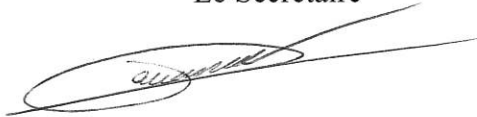
**Décide :**

- de majorer de 15 % les indemnités de fonction du maire et des adjoints telles que fixées par la délibération du 1er avril 2026 précitée,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le Secrétaire



Romuald DELCOURT

Le Maire



Patrick MAZZER